NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

TENTATIVE DE MEURTRE

à Montigny-en-Gohelle

LE COUPABLE S'EST SUICIDÉ

La légèreté d'une femme a provoqué un drame qui se déroula à Montigny-en-Gohelle. Un mari trompé a été blessé d'un coup de revolver par l'ami de son épouse volage. C'est l'étrange histoire du pensionnaire qui étouffa sa loyauté et le détourne de ses devoirs, ouvrant le voie à des conflits souvent tragiques.

AMOUREUX BRUTAL

Céline Dégardin, âgée de 41 ans, se mariait en secondes noces, il y a deux ans, avec M. Léandre Rucari, 36 ans. Les nouveaux époux vinrent tenir un cabaret à Liévin, près de la gare et, pour augmenter leurs revenus, prirent des pensionnaires. La cabaretière écouta les propos galants d'un certain Victor Langignon, 36 ans, qui devinant son amant et un beau jour, trois mois après la célébration de son deuxième mariage, Mme Dégardin déménagea le mobilier de chez elle et vint avec son ami tenir un cabaret à Lens, route de La Bassée. Loin d'y couler des jours heureux, elle eut avec Langignon des scènes bruyantes au cours desquelles elle récolta souvent des horions. De guerre lasse, elle résolut d'aller rejoindre son mari à Montigny-en-Gohelle. Mercredi dernier, la dame emballa quelques meubles, fit un paquet de son linge et partit. Langignon qui, rentrant de son travail, trouva la maison vide, fut fort dépité. Il commença par déposer à la gendarmerie, plainte pour vol, demandant la restitution des objets enlevés dont il revendiquait la propriété.

LE FAUX CLERC D'HUISSIER

Samedi dans la journée, il se rendit à Montigny-en-Gohelle, pour y rechercher son amie. Comme il ne connaissait pas son adresse, il se fit donner par M. le Maître chez qui il se présenta comme clerc d'huissier. Pour se rendre méconnaissable aux yeux de Mme Dégardin et afin de la mieux approcher, il avait fait raser ses moustaches, et portait une serviette sous le bras. Ainsi affublé notre homme s'arrêta en de fréquents cabarets où il étancha convenablement en soif, il se donnait ici pour un chanteur comique, là pour un clerc d'huissier, plus loin pour un agent d'assurances. Arrivé à Testeminel de M.Monchy-Liégeois, il demanda à la cabaretière d'aller chez Mme Dégardin et de lui remettre un billet ainsi conçu : Madame Céline Dégardin doit se présenter aujourd'hui 3 juin, chez M. Dupont, huissier à Lens. » Mme Dégardin flairant un piège, envoya sa fille chercher de la bière chez M. Monchy. La demoiselle n'eut aucune peine à reconnaître Langignon malgré son déguisement.

RENCONTRE TRAGIQUE

Le soir, vers 10 heures, la jeune fille revenait du travail en compagnie de son beau-père Léandre Rucari. A Langignon qui s'approchait d'eux, elle dit : « Qu'as-tu à nous regarder ainsi. » Il répondit menaçant : « Il va arriver quelque chose de grave ». Rucari le repoussa. Langignon tomba ; il était visiblement ivre, sans se relever, il sortit un revolver et visa. Trois fois l'arme rata. Une balle se perdit, une autre atteignit Rucari, pénétra dans le bas-ventre et vint se loger près du foie. On releva le blessé qu'un docteur fit transporter en toute hâte à l'hôpital d'Hénin-Liétard où son état fut jugé grave.

Langignon désarmé par M. Félix Monchy fut aussitôt arrêté par M. Dussart, maire, et le garde champêtre Lemarcq, qui le conduisirent à 11 heures du soir à la prison de Billy-Montigny.

Il ne manifesta aucun repentir, déclarant au contraire au maréchal des logis Bourland qui l'interrogeait : « Si mon revolver n'avait pas raté, j'en aurais tué plus d'un. »

Feuille mineur-mercenaire, en présence du désire, Langignon fut placé dans la chambre de sûreté, tandis que les gendarmes regagnaient à Montigny-en-Gohelle, pour y entendre la victime et les témoins.

ÉTRANGLÉ DANS SA PRISON

Resté seul dans sa prison, Langignon décida de se suicider. Il arracha une bande à sa couverture, l'engagea dans un interstice laissé à la tête de sa couchette entre les planches et le mur, fit un nœud coulant et y engageant la tête, il attendit la mort à plat ventre, la face à dix centimètres du sol. Le maréchal des logis Bourland, constata le décès à 5 heures du matin.

Le corps était encore chaud.

La dépouille de Langignon a été transportée à Billy-Montigny.

LE FEU

Il détruit la Mairie de Lillers

Dimanche, vers 2 heures de l'après-midi, un violent incendie a éclaté dans la mairie de Lillers et l'a complètement détruite. On a pu sauver la plus grande partie des archives. Les pompiers de Lillers, sous le commandement de M. Jeurmequin, capitaine, ont été admirables de dévouement ; ils ont été aidés par les pompiers de Bruay-les-Lillers.

M. Allart, lieutenant de pompiers, s'est particulièrement distingué. La cause du sinistre est inconnue. Les pertes ne sont pas encore évaluées.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Il dévore en partie un tissage à Roubaix

Dimanche, vers six heures du matin, un incendie d'une extrême violence s'est déclaré dans un les ateliers du tissage d'ameublement J. Godefroy, 111, rue de Mackellerie.

Les voisins ayant remarqué la fumée et les flammes, mandèrent les pompiers à l'aide du téléphone du tissage Glorieux, situé dans la même rue.

Les sauveteurs se rendirent rapidement sur les lieux avec tout le matériel d'incendie et attaquèrent vigoureusement le feu qui faisait de rapides progrès, trouvant dans le jute et le coton des aliments faciles.

Après deux heures de travail on parvint à se rendre maître du fléau qui a totalement réduit en cendres la moitié du tissage, causant ainsi pour 60.000 francs de dégâts. La cause du sinistre est inconnue.

L'aviateur Debussy est tombé à Ronchin

Parti samedi soir de l'aérodrome de La Bruyelle pour le champ d'aviation de Roubaix, ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Debussy, chef pilote de l'école Bréguet, s'était trompé de route et avait atterri à Bascules, en Belgique. Dimanche matin, il repartit, mais trompé par le brouillard, se dirigea vers Lille. Il atterrit alors au champ de manœuvres de Ronchin, dans d'excellentes conditions. A 7 heures, il repartit. Il s'éleva lourdement et une des ailes de son appareil toucha un arbre. Déséquilibré, le biplan tangua, piqua du nez et s'abattit dans une prairie. L'aviateur se releva indemne. Mais le train d'atterrissage et les ailes de sa machine étaient brisés. Dans la journée, des mécaniciens de la maison Bréguet ont enlevé et conduit à Douai l'oiseau blessé.

Les Brasseurs du Nord

Le syndicat des Brasseurs du Nord de la France limitrophe, cette année, son assemblée générale à Roubaix, le samedi 24 juin. M. Roux, chef de service de la répression des fraudes au ministère de l'Agriculture, délégué du ministre, la présidera.

L'assemblée sera suivie d'un banquet.

A L'« OFFICIEL »

Distinctions honorifiques. — Des médailles d'honneur ont été accordées aux ouvriers et employés dont les noms suivent : MM. Dubois et Palmart, Lille ; Dignoire et Caudoux, à Hellemmes ; Balloy et Gamonpret, à Lezennes ; Galon, à Douai ; Béral, au Cateau ; Breuval, à Arras ; Deloison, à Calais ; Coquerel, Darré, Fournier, Lamory, Mathieu, Pouilly et Roart, à Boulogne-sur-Mer ; Devienne, à Outreau.

Ponts et chaussées. — M. Tarnier, ingénieur ordinaire de 2e classe des ponts et chaussées à Vannes (Morbihan), a été chargé, à la résidence de Valenciennes, à dater du 1er août prochain, du service ordinaire de l'arrondissement, en remplacement de M. Jeanjean, agent voyer ; du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais et 1er arrondissement du service des études du canal de l'Escaut à la Meuse, en remplacement de M. Lorton, appelé à un autre poste. Il sera attaché, en outre, au service hydrométrique et d'annonce des crues des bassins de la Lys, de l'Escaut et de l'Yser (partie française).

Réorganisation du service du ravitaillement. — Par décision ministérielle, le diplôme de correspondant du ministère de la Guerre a été décerné à MM. Brasseur, juge de paix à Cassel ; Paul Bocquet, cultivateur à Marchiennes ; Herbe, juge de paix à Arleux, et Lourdault, juge de paix à Marcoing, pour leur concours dévoué à la préparation du service de ravitaillement.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Concours pour les contributions indirectes. — Un concours pour l'emploi de préposé des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 3 août 1921.

Les postulants se procureront le programme du concours, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir et tous autres renseignements utiles à la direction des contributions indirectes de leur département où ils devront en faire inscrire avant le 30 juin 1921.

Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les bureaux de la direction du département du Nord sont installés à Lille, 80, rue Meurein.

Notariat. — M. Brisse est nommé notaire à Béthune.

Postes et télégraphes. — Ont été nommés facteurs : à Hautmont, MM. Michaux et Thomas ; à Neuville-en-Ferrain, M. Bureleman ; à Sebourg, M. Schmidt ; à Lambersart, M. Lefebvre ; à Aniche, M. Marteau.

— Ont été nommés surnaméraires : MM. Delleux, à Lille (R. P.) ; Hennuyer, à Boulogne-principal.

Chemin de fer du Nord. — Mutations. — M. Boudignié, ingénieur de la 4e section de traction de Tergnier, est nommé ingénieur attaché au service central de la traction à Paris.

M. Francart, ingénieur de la 3e section de traction à Amiens, est nommé ingénieur de la 4e section de traction à Tergnier.

M. Puccard, ingénieur-adjoint attaché à la 2e section de traction à Fives, est nommé ingénieur de la 3e section de traction à Amiens.

La 2e section de traction à Fives, qui continuera à être placée sous la direction de M. Breby, ingénieur de la traction, sera partagée en deux subdivisions.

M. Gossart, inspecteur de la traction à Fives, est nommé sous-ingénieur de la 1re subdivision dite subdivision de Lille.

M. Arnould, inspecteur de la traction à Fives, est nommé sous-ingénieur de la 2e subdivision, dite subdivision des houillères.

LILLE

Ligue des Droits de l'Homme

Une réponse à l' « Echo du Nord »

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« L'Echo du Nord du 1er juin publie une interview qu'un de ses rédacteurs aurait eue avec M. le général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, au sujet d'un article vivant ce dernier et que M. le sénateur Humbert a fait paraître dans le Journal.

« A la suite de cette interview, l'Echo du Nord se livre à quelques réflexions et commente l'intervention, dans cette affaire, de M. de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme. » Ajoutons, dit-il, pour mettre complètement les choses au point, que la Ligue des Droits de l'Homme est, comme chacun sait, à tendances nettement socialistes et antimilitaristes. »

« L'Echo ignore que la Ligue des Droits de l'Homme recrute ses adhérents parmi les républicains de toutes nuances, mais s'inspirant et se réclamant uniquement des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, discutée et adoptée par l'Assemblée nationale le 5 octobre 1789.

« La Ligue des Droits de l'Homme intervient chaque fois qu'une injustice, un acte arbitraire, un abus de pouvoir ou une illégalité lui sont signalés, et ne se préoccupe aucunement de l'opinion des personnes qu'elle croit devoir défendre.

« Si l'Echo du Nord croit devoir nous traiter d'antimilitaristes parce que la Ligue des Droits de l'Homme est intervenue, au moment de l'affaire Dreyfus, contre les du Paty de Clam, Mercier, Henry et autres faussaires, considère-t-il cette traitera-t-il au jet de son intervention pour faire rendre justice aux officiers de Lyon, frappés pour délit d'opinion ? agrée-nous, pour lui, des cléricaux ?

« L'Echo du Nord qui ignore les principes fondamentaux de notre organisation, pourrait accepter l'offre que nous lui faisons bien volontiers, d'un exemplaire de la Déclaration des Droits de l'Homme. Il pourrait l'afficher dans un coin des Dépêches ; ses lecteurs en tireront leur profit, et lui aussi.

« Avec nos remerciements, veuillez agréer, etc.,

« Un groupe de membres de la Ligue des Droits de l'Homme. »

UN VOL AU COMPTOIR

Samedi soir, un portemonnaie contenant 175 francs a été volé dans le comptoir de M. Labbe, marchand de primeurs, rue Esquermoise, par une jeune femme qui a pris la fuite et que la police recherche.

Guérison des Rhumatismes

goutte, sciatique, paralysie, etc., par le traitement végétal préparé par Mlles L. et R. Assegnion, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 44, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Le traitement 1 fr. 50, par poste 1 fr. 65. 2061

LE CHIEN DEFEND SA PATRIE

Dimanche matin, M. Doyennette, habitant rue Saint-Sauveur, en rendait rue des Elites dans le jardin de son beau-frère, M. Digrin, pour donner à manger au chien. Il était accompagné d'une voisine, Mme Coutenier, 47 ans, rue des Elites, 3. Le chien était détaché et Mme Coutenier eut la malheureuse idée de vouloir le rattacher alors qu'il mangeait encore. L'animal, croyant qu'on allait lui enlever sa pâtée s'élança sur la femme et la mordit cruellement aux deux bras. Elle était tellement blessée qu'elle fut transportée à l'hôpital Saint-Sauveur après avoir été pansée dans une pharmacie. Le chien sera examiné par un vétérinaire.

Lille la nuit

On y joue du couteau. — On y vole

Dans la nuit de dimanche à lundi, un débauché, habitant rue du Commerce, M. Fontaine, 29 ans, se trouvait dans un cabaret de la rue des Robleds, qu'il ne peut indiquer. Sans aucune provocation, a-t-il déclaré à M. Rousseaumac, commissaire de permanence, il fut assailli par cinq individus. M. fut délivré de ses agresseurs par deux passants dont un caporal eleiron. Un docteur dut lui donner des soins au poste central, car il portait à la tête trois blessures et sur le corps bruis coups de couteau.

Une enquête est ouverte par la police.

— En même temps, rue de Juliers, M. Joseph Folie, 34 ans, journalier, rue d'Iéna, passant rue de Juliers, était attaqué par plusieurs individus qui, après l'avoir brutalement frappé, lui enlevèrent son portemonnaie contenant 38 francs. La police recherche les malandrins.

CHEZ LES EMPLOYES ET LES OUVRIERS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le Comité de la section de Lille de cette Association s'est réuni pour fêter les sociétaires qui, à la suite du dernier Congrès, avaient obtenu des récompenses.

M. Debrabant, président de la section, en termes élevés, adressa toutes ses félicitations aux récompensés, puis il remit les distinctions suivantes :

Médailles d'honneur du travail : MM. Delalle, sous-chef de la grande vitesse à Lille ; Candoux, chef de brigade à Hellemmes ; Dignoire et Grimonprez, employé à Hellemmes ; Balloy, forgeron à Hellemmes ; Dubois et Palmart, chefs de train à Fives-Lille.

Mentions honorables de la Mutualité. — MM. Dignoire, employé à Hellemmes ; Dusarton, employé à la grande vitesse à Lille ; Florent-Lefebvre, chef de brigade à Hellemmes.

Au nom des membres du Comité, M. Debrabant, remit ensuite à M. Jean Baralle, d'Hellemmes, l'actif secrétaire de l'Association, les insignes en brillants d'officier d'Académie.

La soirée s'est terminée par un appel de M. Delalle, en vue de la propagande à faire en faveur de l'Association.

LA FOUDRE

La foudre a produit, samedi soir, une rupture au trolley des tramways l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, au Nouveau Boulevard. La circulation a été interrompue de 5 heures et demie à 7 heures 45.

LES ACCIDENTS

Le contre-coup de la secousse

Vers deux heures, l'auto de M. Menil, venant de la rue Caradoc, s'engageait dans la rue des Sarrazins. Le chauffeur qui avait une allure très modérée ne put apercevoir le voisine à bras qui marchait dans quatre-minutes. Il... habitant rue d'Iéna, 26, avait abandonné un moment de la rue. Un choc se produisit et la malaisée fut projetée sur une marchande de quatre-saisons, Mme Rosalie Bathoit, qui fut légèrement blessée à la figure. Après pansement dans une pharmacie, Mme Bathoit put regagner son domicile rue de Vieux-Faubourg.

La pièce dangereuse

Vers midi, le car D 545 venant de la partie des Postes, arrivait à hauteur de la rue de Juliers, quand, malgré les appels du wattman, M. Henri Dewitte, 34 ans, ouvrier agricole, voulut traverser la voie. Il fut renversé par le tramway et poussé par le chasse-corps sur un trajet de 15 mètres. Le wattman put bloquer ses freins ; l'imprudent fut transporté à la pharmacie Bonduis où M. le docteur Sonneville constata qu'il portait de nombreuses contusions. Comme le blessé refusait d'aller à l'hôpital, il a été reconduit chez lui, rue des Postes, 224. Son état n'est d'ailleurs pas très grave.

LES FETES DU QUARTIER DES BOIS-BLANCS ET DE CANTELEU

Le quartier délabrité des Bois-Blancs, qui prend chaque jour une activité extraordinaire, manifeste vivre son existence par des réjouissances publiques qui avaient attiré de nombreux visiteurs. Le soleil, invité par le comité, avait tenu à favoriser cette fête bien réussie. Entre les maisons en construction qui surgissent de toutes parts, près des champignons, le cortège des sociétés se déroula aux accords entraînants des Accordéonistes Lillois.

Tandis que cette phalange réputée extériorisait des morceaux applaudis par le public, avenue de Bretagne, les enfants qui n'avaient pas été oubliés, se régalaient à l'école de la rue Guillaume-Tell avec les gâteaux à eux offerts par le comité.

En face de l'église, à 6 heures, les gymnastes se livrèrent à des exercices de souplesse et d'adresse qui leur valurent les acclamations des spectateurs.

Le concert se prolongea ce pendant que les lampions s'allumaient aux fenêtres, et cette fête se termina par des bals populaires place Sainte-Agnès et rue Turgot, bals fort animés qui firent la joie des jeunes couples du quartier ; nous donnerons une information complète si nous omettons de signaler l'entrain dont firent preuve des danseurs d'un âge respectable qui avaient retrouvé, en cette occasion, leurs jambes de vingt ans.

ROUBAIX

DANS LE CANAL

Hier matin, Rhees Théodore, 33 ans, peigneur, rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 1, qui était en état d'ivresse, s'est jeté dans le canal pour prendre un bain. On n'a retiré qu'un cadavre qui est à la Morgue.

MAITRE DU FEU

Les Extincteurs de l'Abbé Dancy

MM. Fernand Lefebvre et Bruasart, assureurs, 6, rue de la Gare, à Roubaix, directeurs de la Société des extincteurs d'incendie, système Abbé D. Dancy, pour les départements du Nord et des Ardennes, ont l'honneur d'inviter le public lillois à assister à des expériences d'extinction avec les appareils Dancy, lesquelles auront lieu à Roubaix, sur le terre-plein du boulevard Gambetta (face à la caserne des Pompiers), le mercredi 7 juin, à 11 heures du matin (autorisation municipale). 830

INAUGURATION DU SALON DES ARTISTES BELGES ET FRANÇAIS

Samedi soir, à 5 heures, a eu lieu, à l'Hôtel de Ville, le vernissage du Salon de peinture organisé par l'œuvre des Artistes de Liège, sous les auspices de la municipalité.

Cette exposition, installée dans les deux salles du bâtiment central, est très heureusement comprise. Dans la salle des artistes belges nous avons admiré des œuvres de Courtens, Dans, Van Holder, etc. Parmi les Françaises, Mme Dumont-Breton, Mme Behem, MM. Carolus Duran, Grun, Denis Puech, Comerre, etc.

Dans le salon belge, le président de l'œuvre des Artistes de Liège, M. Hogge-Fort, a vivement remercié le maire de Roubaix pour la bonne place accordée aux artistes français et belges dans le somptueux Hôtel de Ville, et au milieu d'une ville en fête.

M. le maire a répondu en disant que son collègue aux Beaux-Arts, M. Dewitte, avait un battement de cœur pour tout ce qui touche à l'art. Il a fait de chaque homage des artistes.

M. Motte déclare l'exposition ouverte et une foule élégante s'est répandue dans les deux salles.

POUR LA GERBE BELGE

Le service de la statuaire, rue des Champs-Fleuris, informe le Public, Conseil, le 2 dimanche de 17 juin 1921, ouvert de 10 heures, demeurant rue Saint-Théodore.

Cet individu est prévenu de la poursuite de Gand pour purger une peine de dix mois de prison prononcée contre lui pour faux en écriture, usage de faux et abus de confiance.

Condition publique des Matières textiles

DE LA VILLE DE ROUBAIX

RELEVÉS MENSUELS COMPARATIFS

Mois de Mai 1920

Laines, 1864 kilos ; laines peignées, 8.240.162 kilos ; laines filées, 751.983 kilos ; blousses et laines diverses, 225.844 kilos ; cotons, jute, lin, 313.263 kilos. — Total : 4.767.977 kilos.

Marché à terme de Roubaix-Tourcoing : 101.945 kilos ; marché à terme d'Anvers : 10.440 kilos.

Conditionnement, 11.574 opérations 1/2 ; filage, 1066 opérations ; dégraissage, 25 opérations ; décramage, 127 opérations 1/2.

Mois de Mai 1920

Laine, 2057 kilos ; laines peignées, 8.445.057 kilos ; laines filées, 701.950 kilos ; blousses et laines diverses, 374.820 kilos ; cotons, jute, lin, 402.918 kilos. — Total : 4.016.570 kilos.

Marché à terme de Roubaix-Tourcoing : 91.700 kilos.

Conditionnement, 10.180 opérations ; filage, 1242 opérations 1/2 ; décramage, 25 opérations ; dégraissage, 27 opérations.

Mois de Mai 1921

Laine, 1365 kilos ; laines peignées, 8.194.882 kilos ; laines filées, 1.000.000 kilos ; blousses et laines diverses, 306.081 kilos ; cotons, jute, lin, 479.469 kilos. — Total : 4.448.029 kilos.

Marché à terme de Roubaix-Tourcoing : 68.000 kilos ; marché à terme d'Anvers : 20.700 kilos.

Conditionnement, 11.341 opérations ; filage, 2064 opérations ; décramage, 25 opérations ; dégraissage, 242 opérations 1/2.

TOURCOING

NOUVELLE REPARTITION DE LA CONTRIBUTION MOBILIERE

A la suite de nombreuses plaintes présentées en 1919 et 1920, et provoquées par des agences de réclamation, les bases concernant de la contribution mobilière ont été remaniées conformément aux prescriptions de la loi du 13 juillet 1917.

A partir de 1921, le chiffre qui sert de base à la cote mobilière représente la valeur locative annuelle de l'habitation diminuée de 100 francs.

Exemple : une maison d'un loyer de 1.200 francs sera imposée d'après une base de 1.200 — 100 = 1.100.

« Le contingent payé par la ville de Tourcoing n'a d'ailleurs pas été modifié ; il n'a été que réparti d'une façon autre et l'augmentation constatée sur quelques loyers importants correspond exactement à la diminution dont les petits loyers ont bénéficié.

Au reçu de la note qui précède, nous avons tenu à nous assurer, par la lecture de la délibération prise dans la séance du Conseil municipal du 21 décembre 1920, modifiant la base de la contribution mobilière, que la nouvelle répartition est bien l'application du vote émis en conformité de la loi du 13 juillet 1917 sur les contributions directes. Cette décision apporte une répartition plus équitable de l'impôt mobilier.

Il en résulte que les loyers [illegible] sont très légèrement augmentés, et que cette augmentation va au [illegible] dépasser 5 francs par an pour un loyer annuel de 1.350 francs.

Le produit de cette nouvelle aggravation de la taxe mobilière sur les loyers [illegible] servir à dégrever [illegible] les petits loyers [illegible]

Du reste, l'impôt n'est augmenté au profit de l'Etat, et à celui du département ou de la commune.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ETRANGERE

Du 29 mai au 3 juin 1921, arrivées : hommes, 10 ; femmes, 5 ; enfants, 6.

Départs : hommes, 8 ; femmes, 4 ; enfants, 2.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

AU MAROC

UNE DEFAITE DE REBELLES

Tanger, 4 juin.

On mande de Fez, à la date du 31 : le calme règne autour de la capitale. Le sultan a imposé de 60,000 douros et de 80 chevaux les tribus des Ouled Djama et de Cherqa, qui acceptèrent ces conditions pour obtenir l'aman.

Abd-El-Kerim-Chergui a été nommé caïd de ces tribus. La majorité de la confédération des Hejoina a commencé la guerre sainte. Demain, partiront pour Marakech tous les nouveaux caïds nommés par Moulay-Hafid. La plupart de ces caïds ont été autrefois destitués par El Glaoui ; ils partiront avec M. Taïqui Hady-Driss-Nonnou, le nouveau gouverneur de Marakech.

On apprend d'El-Ksar, à la date du 3 au soir que des rekas, venus de Fez, signalent que la mehalla du capitaine Moreau et du caïd des Cherkaoui ont infligé une sérieuse défaite aux Djebala et les ont poursuivis jusque dans le territoire des Mesmanda, dont plusieurs douars ont été incendiés par les cavaliers des Cherkaoui. On espère que les Djebala vont maintenant rester tranquilles.

La délimitation de la Champagne

Reims, 4 juin.

La décision prise par le Conseil d'Etat, tranchant la question de la Champagne viticole, a été bien accueillie par les viticulteurs de la Marne ; ceux-ci se félicitent mutuellement du résultat qui consacre et sauvegarde les intérêts des « vignerons délimités ».

Bien qu'ayant conservé la plus grande confiance dans l'issue des délibérations de la haute juridiction, les Marnais avaient décidé d'accepter la décision devant intervenir, quelle qu'elle fut, afin d'en terminer avec une situation pénible et irritante.

Troyes, 3 juin.

Les comités centraux de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, ainsi que le Comité fédéral se montrent défavorablement impressionnés par la décision du Conseil d'Etat.

D'une façon générale, les vignerons se montrent indécis et flottants. Ils attendent avec impatience la publication officielle du décret de délimitation et les résolutions qui seront arrêtées au prochain conseil des ministres, annoncé pour mardi prochain.

Un aéroplane perdu en mer ?

Paris, 4 juin.

On télégraphiait hier soir de Toulon :

« A la suite de renseignements envoyés par le comité d'aviation de Nice auquel ils avaient été communiqués par le cuirassé italien *Re-Umberto*-Ier, le préfet maritime a envoyé cette nuit le contre-torpilleur *Pertuisane* à la recherche d'un aéroplane qui aurait été aperçu perdu en mer, au sud de la Ciotat, par un paquebot anglais. »

On télégraphie de nouveau de Toulon aujourd'hui que les recherches de la *Pertuisane* n'ont donné jusqu'ici aucun résultat. L'équipage du paquebot anglais qui a cru apercevoir hier un aéroplane flottant sur l'eau semble avoir commis une erreur. »

Le foudre meurtrière

DE NOMBREUSES PERSONNES ONT ETE TUEES AU COURS DES RECENTS ORAGES

Aurillac, 4 juin.

Les orages se poursuivent sans discontinuer dans la région, causant des dégâts considérables et faisant malheureusement des victimes.

A Jussac, près de Murat, l'orage a été si violent que les ruisseaux se sont en un instant transformés en torrents. Deux petites bergères, âgées de sept et dix ans, effrayées par le tonnerre, voulurent traverser un de ces torrents pour rentrer à leur ferme. Mais elles furent emportées par les eaux furieuses. Les deux cadavres ont été retrouvés beaucoup plus loin de là.

DANS LE TARN

Castres, 4 juin.

A Fréjeville, canton de Vieilmur, la foudre a tué un cultivateur qui était occupé à charger du fourrage sur une charrette ; le fourrage et la charrette ont été la proie des flammes.

EN EURE-ET-LOIR

Chartres, 4 juin.

La foudre est tombée hier matin, à 10 heures, dans un champ situé près de Béville-le-Comte, et où travaillait un cultivateur, M. Bréant, en compagnie de son petit garçon de deux ans.

Renversé par la foudre, M. Bréant fut relevé par son berger et transporté au bourg, où des soins le rappelèrent à la vie. Quant au petit garçon, il avait été tué net. Le cheval attelé à la charrue que conduisait M. Bréant a également été foudroyé.

EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Toul, 4 juin.

Le soldat Vouéfil, de la 10e compagnie du 160e de ligne, en sentinelle au fort de Tillot, a été frappé par la fluide électrique et a été grièvement brûlé dans le dos, entre les épaules, au moollet gauche et aux pieds ; il est tombé sans connaissance et son état est grave.

DANS LA GIRONDE

La Réole, 4 juin.

Un orage terrible s'est abattu, hier soir, entre Hure et Meilhan ; une trombe d'eau a occasionné la rupture d'une digue du canal latéral, sur une longueur de 40 mètres.

Le chef du cabinet du ministre de la guerre

A moins d'un changement que rien ne fait prévoir, on annonce la nomination du général de brigade Delétoille comme chef du cabinet du ministre de la Guerre.

Le général Delétoille a cinquante-cinq ans ; il est né à Amiens et sort de Polytechnique ; il a fait sa carrière dans l'artillerie et dans l'état-major. Il a suivi les cours de l'Ecole de guerre de 1884 à 1886 et fut ensuite officier d'ordonnance du général Mathieu, de la direction de l'artillerie, au ministère de la Guerre ; en 1893, cet officier fut nommé professeur adjoint à l'Ecole de guerre de cours de tactique appliqué à l'artillerie. Comme chef d'escadron, il commanda du mois de juillet 1896 au mois de septembre 1898 un groupe d'artillerie à la Fère, puis passa successivement à l'état-major du 2e corps d'armée, puis à celui du gouvernement militaire de Paris où il resta, comme lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major. Nommé colonel le 26 décembre 1905, il fut maintenu dans sa position, puis alla commander le 25e d'artillerie à Châlons-sur-Marne.

Il est général de brigade depuis le 26 septembre 1910.

Le Monument d'Arthur Rane

Le comité qui s'est constitué pour élever un monument à Arthur Rane s'est réuni hier dans l'atelier de sculpteur Camille Lefèvre.

La buste de Rane est adossé à un portique dans lequel passe l'image de la République en bas-relief.

L'œuvre a reçu l'approbation générale des assistants, parmi lesquels on remarquait : MM. Antonin Dubost, président du Sénat ; Paul Strauss, président, et Jules Lorenzo, vice-président de l'Association des journalistes républicains.

Le monument, dont la partie architecturale est due à M. Bourgeois, sera du 2e arrondissement de Paris, sera inauguré à l'automne prochain dans la cour de la mairie de la rue Drouot.

DANS LA RÉGION

LILLE

UNE FETE CHEZ LES PUPILLES SOCIALISTES

Dimanche a eu lieu le premier anniversaire de la fondation de la Fédération des Pupilles Socialistes du Nord.

Reçues à la gare par les membres du Comité organisateur, les diverses sections de pupilles de Saint-Quentin, de Lens, de Sallaumines, de Lille, d'Hellemmes, etc., se formèrent en cortège dans les rues de Fives et de Bouffleers. Précédées de la fanfare de l'Union de Lille, elles se rendirent à l'Union de Lille, place Vanhoenacker, après avoir traversé la rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux, la rue du Molinel, la rue Léon-Gambetta, la rue de Wasemmes, la rue d'Arras.

A une heure, une réception officielle eut lieu dans le Théâtre de l'Union de Lille où M. Samson prononça un discours dans lequel il exposa la but de la Fédération.

A huit heures du soir, dans la même salle, après une causerie de Mme Alice Jeanne, de la Bonnes des Coopératives de France, eut lieu un concert.

UN IVROGNE BLESSE DEUX AGENTS

Au cours de la nuit dernière, un ivrogne, Emile Brielmann, 25 ans, journalier, place Déliot, 4, recherchait sa femme qui avait fui le domicile conjugal, tellement il la battait. Il frappa à la porte de sa belle-mère, rue Degueuchin, cité Millerot ; dans son rageur, il réveilla des voisins qu'il prit de coups. Les agents Dubrunfaut et Lemaire furent appelés pour mettre fin au scandale ; l'énergumène les reçut à coups de pavé ; il blessa Dubrunfaut à la tête et Lemaire au genou. On put enfin se rendre maître du forcené qui sera déféré au Parquet.

LES CHIENS POLICIERS OPERENT

Dimanche soir, vers onze heures, deux agents passaient avec leurs chiens policiers, sur le chemin de halage près de la porte de Valenciennes. Ils aperçurent trois individus qui détroussaient un chariteur automatique ; des chiens aussitôt sur les malfaiteurs qui furent conduits au poste de gardiennage. M. Dubrunfaut interrogea les trois vagabonds lécheurs qui, en allant chercher un chri dans la casemate voisine, ils trouvèrent la caisse en question et, ayant entendu sonner de l'argent, ils voulaient de la dénoncer quand ils furent appréhendés.

On croit que l'on se trouve en présence d'un vol commis aux Bains Lillois, où on a signalé la disparition d'un distributeur automatique.

M. Vidal, commissaire de permanence, s'est rendu sur les lieux à une heure du matin.

UN VOL A LA TIRE

Mme Desloover, habitant rue Saint-Eloi, achetait des frites, dimanche-soir, à l'angle des rues des Postes et de Juliers. Elle [illegible] un [illegible] que son portemonnaie, [illegible] avait disparu ; prévenue [illegible] que vol, [illegible] M. Vidal, commissaire de permanence, qui fait rechercher le voleur.

AUTOUR DE LILLE

TOURCOING

Election municipale. — Les diverses municipales complémentaires ont donné des résultats suivants :

Votants : 136.

Liste de l'Union républicaine démocratique :

MM. Lucien Carette, 74 voix — Louis Bergrandsart, 71 — Louis Tételby, 73 — Florimond Recq, 70.

Liste de l'Union libérale :

MM. Emile Hemsbergue, 49 voix — Alexandre Ouchet, 48 — Henri Bayard, 46 — Louis Manche, 44.

Les candidats de l'Union républicaine démocratique sont élus.

Les trois candidats libéraux qui les ont battus sont les mêmes qui avaient été battus par les candidats républicains lors des élections de 1919.

La lutte déclarée ouverte avec ardeur sur une question économique, s'est terminée sur le terrain politique, et il semble que ce terrain devient glissant pour le [illegible] républicain.

Les [illegible] élections ont [illegible] sur les [illegible] des [illegible] de l'Union républicaine démocratique.